L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

[illegible] 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI MATIN, 29 JANVIER

FEUILLETON.

LES TROIS FILLES D'HONNEUR

PAR

FÉLIX DE SERVAN.

DEUXIEME PARTIE.

XIV

UNE AME SANS CRAINTE.

(Suite.)

Ce signal était attendu sans doute, car aussitôt deux personnes y répondirent en [illegible] dans le salon: c'étaient M. de Saint-Georges et un laquais.

Le cardinal tira d'une poche de son vêtement (comme cela lui était arrivé avec Tourterasse) une lettre toute préparée, et la remit au capitaine de ses gardes, qui la prit et sortit sans demander d'explication.

Alors, Richelieu, se tournant vers le laquais, lui dit en étendant la main vers Tavar:

—Reconduisez cet homme.

Le laquais fit signe au géant de le suivre et le mena vers une porte opposée à celle par laquelle il était entré avec M. de Saint-Georges.

Tavar ne douta point qu'on ne le conduisît à [illegible], mais il marchait d'un pas aussi [illegible] s'il se fût promené dans sa propre maison.

Le laquais ouvrit la porte et se trouva devant une tapisserie qui masquait entièrement l'intérieur de la pièce dans laquelle il fallait s'introduire; puis, se jetant de côté et s'arrêtant, il dit à Tavar d'un ton assez rude:

—Passez!

L'intrépide vieillard, sans sourciller, se mit à soulever la tapisserie pour faire un pas en avant, convaincu qu'il allait être englouti dans un gouffre. En même temps il entendit la porte se refermer violemment sur ses talons. Il était entré seul dans la chambre.

Alors, un spectacle qui eût été horrible pour tout autre, mais qui ne fit pas seulement mouvoir un muscle de son visage, s'offrit à sa vue: vingt gardes, rangés le long des murailles, les uns en face de lui, les autres à sa gauche, dirigeant le bout de vingt arquebuses sur sa poitrine.

—Arrêtez-vous et ne bougez plus, ou vous avez cessé de vivre, lui dit le lieutenant qui les commandait.

—Que voulez-vous donc de moi? demanda le géant en levant les épaules d'un air de commisération.

—Vous lier d'abord les mains...... La force dont on vous sait doué rend cette précaution nécessaire.

—C'est tout ce que vous exigez?

—Pour le moment, oui.... mais pas un mouvement, pas de résistance, je vous le répète, ou l'exécution suivra la menace qui vient de vous être faite.

—Voici mes mains, répliqua simplement Tavar en souriant.

Aussitôt deux hommes, munis de cordes, se détachèrent d'un coin de la chambre, et, s'approchant du colosse, se mirent à lui lier les mains derrière le dos avec une brutalité qui attira son attention sur leur personne. Il s'aperçut alors qu'ils appartenaient l'un et l'autre, non à la compagnie des gardes, mais à celle des mousquetaires, et qu'on avait eu soin de faire choix, pour le garrotter solidement, de deux hommes robustes, vigoureux, et à l'air sombre et cruel.

Pendant qu'ils étaient occupés de cette opération, Tavar ne put s'empêcher de promener ses regards sur les physionomies des vingt gardes qui avaient toujours leurs arquebuses braquées sur lui.

—Eh quoi! messieurs, leur dit-il avec l'accent d'un profond mépris, vous êtes pour la plupart des gentilshommes, et vous n'avez point honte de prêter votre concours à cette lâche action!

Deux ou trois seulement rougirent ou baissèrent les yeux, tous les autres, au contraire, se montrèrent fort irrités de cette apostrophe bien légitime.

—Taisez-vous! s'écria le lieutenant, vous ne devez pas plus parler que bouger.

Lorsqu'on se fut bien assuré que le terrible prisonnier était parfaitement mis hors d'état de se défendre par les cordes qui lui serraient étroitement les poignets, il fut conduit dans la cour du château.

Il y aperçut un carrosse, de chaque côté duquel se tenaient deux mousquetaires à cheval.

On le fit monter dans cette voiture, et les deux hommes qui avaient rempli à son égard l'office de bourreau en lui liant si brutalement les mains, y entrèrent également, et se placèrent en face de lui.

—Si vous faites la moindre tentative pour vous échapper durant la route, lui dirent-ils en saisissant leurs pistolets, nous vous brûlons la cervelle.... tel est l'ordre que nous avons reçu.

Mais Tavar ne les écoutait pas.

Il prêtait l'oreille à la voix de M. de Saint-Georges, qui, abordant un des mousquetaires destinés à escorter le carrosse, lui donnait la lettre qu'il avait reçue du cardinal, prononçait ces mots:

—Pour la chambre de l'Arsenal.

—Ah! c'est donc là qu'on m'envoie! pensa Tavar; autant valait-il tout de suite me jeter dans une des oubliettes du château!

En effet, la chambre de l'Arsenal (ainsi nommée du lieu où elle avait été établie) était un tribunal secret, institué par Richelieu pour répandre la terreur dans le cœur de ses ennemis, " et donner, dit Dulaure, quelque couleur légale aux assassinats que son ambition méditait"! Les juges de ce tribunal, choisis parmi ses satellites de toute espèce, parmi les instruments aveugles de ses volontés et de ses vengeances, ne tenaient leurs séances que durant la nuit, condamnaient presque toujours à la mort, et leurs arrêts étaient, dans le plus bref délai, quelquefois dans la même nuit, exécutés en place de Grève.

Aussitôt que Tavar eut entendu les paroles de M. de Saint-Georges, le carrosse se mit en marche, et, accompagné des quatre mousquetaires à cheval, il sortit du château.

XV.

UNE RUSE DU DIABLE.

Au bout de quelques instants, cette voiture, si bien gardée au dedans comme au dehors, eut parcouru le chemin de traverse qui conduisait de Ruel sur la grande route de Paris.

Huit heures seulement venaient de sonner à l'église du bourg, et cependant le ciel, toujours chargé de nuages noirs, enveloppait tous les objets d'une nuit si épaisse, qu'on pouvait à peine les distinguer à une distance de cinq ou six pas autour du carrosse. Bientôt même une masse plus compacte que l'obscurité même s'éleva devant les yeux de Tavar sur le bord de la route, et lui masqua l'horizon: il reconnut le bois où il avait laissé Petit Diable en les deux chevaux, et, malgré les ténèbres, il crut même apercevoir le sentier dans lequel le nain devait l'attendre jusqu'à neuf heures.

Tout en portant ainsi ses regards sur le bois, il se livrait à une opération qui n'était pas sans importance dans sa position désespérée.

Au moment où le carrosse s'était éloigné de Ruel, ses doigts avaient rencontré un nœud de la corde qui lui tenait les poignets attachés derrière le dos. Il avait trouvé moyen de défaire ce nœud peu à peu; puis, au moment où la voiture s'arrêtait sur le sentier du bois, il était parvenu encore à délier un second nœud. Ces deux résultats obtenus, il ne sentit plus ses poignets contenus que par un simple tour de la corde. Mais d'autres nœuds se présentaient alors si bien serrés, surtout si compliqués, qu'il dut renoncer à pousser plus loin son travail d'adresse et de patience. Une seule ressource lui restait pour se délivrer de ses derniers obstacles: c'était l'emploi de sa force surhumaine, et il se détermina à y avoir recours, à l'instant où le carrosse commençait à dépasser le bois. Par un suprême effort, dans lequel les muscles de ses bras agissent sur ses liens avec la puissance de l'acier trempé, il fit jouer ses poignets l'un contre l'autre en tâchant de réunir les extrémités de ses mains comme les branches d'une pince: la corde se cassa et brusquement et avec un bruit si sec que les deux farouches mousquetaires, gardiens du prisonnier, se méprirent sur la nature de ce bruit.

—Le carrosse a craqué! dit l'un d'eux, non pas sans inquiétude.

Mais son compagnon n'eut pas le temps de lui répondre; car, comme si un malin esprit eût voulu donner raison à ses paroles, le carrosse, en effet, craqua en ce moment, mais ce fut en versant avec une telle violence qu'on eût pu croire que les roues venaient de s'ouvrir un abîme.

La chute fut horrible; elle lança Tavar avec la rapidité de la foudre sur le corps d'un mousquetaire, qui se brisa le crâne contre le panneau de la voiture et expira immédiatement; le colosse saisit aussitôt à la gorge son autre gardien, qui, en se débattant, avait laissé échapper ces pistolets de ses mains et, lui renversant la tête sur les siennes, il lui rompit les vertèbres aussi aisément qu'il eût mis une branche de sapin en deux morceaux.

Comme il se relevait, après s'être emparé de l'épée et des pistolets de sa victime, qui avait rendu le dernier soupir, il fut fort étonné d'entendre huit à dix coups de feu tirés tout près du carrosse. Il mit la tête dehors, et il eut le spectacle d'un véritable champ de bataille: un mousquetaire était étendu mort sur le sol, et les trois autres réunissaient leurs forces contre les attaques d'un petit homme qui, venant de jeter loin de lui ses pistolets déchargés, et n'étant plus armé que d'un poignard, se démenait, bondissant ou rampant avec l'agilité furibonde du tigre assaillant ses ennemis, et tantôt évitait les coups en glissant, rapide comme l'éclair, entre les jambes des chevaux, tantôt s'élançait à la hauteur du corps de ses adversaires, et les criblait d'affreuses blessures.

—Ah! brigands! s'écria-t-il d'une voix que la colère rendait vibrante comme un clairon, vous ne vous en retournerez pas au château de Ruel!

—Courage, Petit Diable! s'écria de son côté Tavar de sa voix tonnante en sautant de la voiture à terre, courage! me voici!

—Ah! monsieur! vous êtes vivant! lui répondit le nain, ivre de joie, je savais bien que Dieu vous protégerait.

Et, en achevant ces mots, il fit un bond qui le mit en croupe derrière l'un des mousquetaires, dont il saisit de la main gauche l'épaule par la poitrine, tandis que de sa main gauche il lui plongeait son poignard dans la poitrine jusqu'à la garde.

—Quand je t'assurais que tu ne reverrais pas ton maudit château! lui dit-il.

Mais il ne parlait plus qu'à une masse inerte, qui vidant les étriers, roula dans la sanglante arène.

Alors, se rejetant à terre, il chercha ses deux autres ennemis; mais Tavar était en besogne de l'en débarrasser: tous deux, ayant fait face au prisonnier sorti de la voiture, l'un tomba mort en recevant le coup percé de part en part d'un coup d'épée, et l'autre renversé presque complètement la cervelle par une balle de pistolet que Tavar lui avait envoyée sur le terrain avec une féconde tranquillité.

—Il me semble qu'il n'y en a plus! dit tranquillement Tavar en se tournant de côté et d'autre.

—Il en reste encore un, répliqua vivement le nain.

—Lequel donc?

—Le cocher!

—C'est juste.... je l'oubliais.... Où est-il donc?

—Sur son siège, sans doute.

—Sur son siège ainsi renversé?... En ce cas, il est mort, puisqu'il ne bouge pas.

—C'est ce que nous allons voir, car, pour notre sûreté, nous ne devons pas lui laisser un souffle de vie: il ne faut pas que quelqu'un puisse aller apprendre au cardinal que son prisonnier s'est échappé: il ne sera jamais à nos trousses tout la campagne de chevau-légers.

Tavar, en s'approchant du carrosse, aperçut un homme profond et large creusé dans l'ornière dans laquelle il avait glissé.

—Ah! je comprends maintenant la cause de l'accident, dit-il.... Cela, Petit Diable, m'a bien l'air d'être un ouvrage de ta façon.

—Oui, monsieur, et je m'en vante! répondit le nain encore tout échauffé par l'ardeur de la lutte.... mais je vous demande pardon d'avoir dit un mot à cet égard.... occupons-nous d'abord du cocher.

Ils trouvèrent le cocher, non point sur le siège, mais sous le siège, et le corps tellement pressé entre cette partie de la voiture et le talus, que, malgré tous ses efforts, pour se dégager, il restait [illegible] combat.

[illegible] du carrosse tiré de cette situation [illegible] bord de la route, le [illegible] (un vrai [illegible]) [illegible]

—O hommes incomparables! s'écria-t-il au milieu du vertige de la terreur, hommes invincibles, bras de fer auxquels rien ne résiste, ne [illegible] vos prodiges de force, d'audace et de [illegible] jusqu'à ce jour à toutes vos actions et à celles de vos intrépides compagnons!

—Que veux-tu dire? repartit Tavar assez surpris de ce langage.

—O hommes sans pareils! continua le pauvre cocher sans changer de ton ni d'attitude, ce que je veux dire, c'est que vous êtes assurément de la troupe du capitaine l'Ermite, car il n'y a que des gens qui aient été capables de mener à bonne fin une expédition semblable, [illegible] ou de faire [illegible] [illegible] tous dans une seule [illegible]! Il n'y a que des gens qui, fondés de [illegible], à deux seulement, contre six [illegible] armés de pied en cap, aient pu, en un clin d'œil, les rayer ainsi de la liste des vivants!.... O grands hommes! vous êtes aussi généreux que vous êtes habiles et braves: vous auriez honte de faire le moindre mal à votre admirateur, et par conséquent à votre ami!

—Toi, notre admirateur, notre ami? reprit Tavar avec le même étonnement.

—Ah! messieurs, poursuivit l'infortuné suppliant, en douteriez-vous? On voit bien que vous ne me connaissez pas.

—Nous te connaissons parfaitement, au contraire, tu t'appelles Savarin, et tu fais partie de la bande de Tourterasse.

—Ils savent tout de nous! s'écria le cocher confondu; et nous, nous ne savons rien d'eux! Quels hommes! quels hommes!.... O Tourterasse! Cavassion! que je vous méprise!

—C'est toi qui, dernièrement, reprit Tavar, a conduit à l'abbaye de Poissy ton carrosse dans lequel devait être jetée une jeune fille que tes chefs étaient chargés d'enlever de ce couvent!

—Rien n'est plus vrai, et je n'hésite pas à vous avouer que je vous reconnais bien pour ce voyageur dont nous avons fait la rencontre en route près de Bougival, et qui nous a accompagnés jusqu'à Saint-Germain; depuis ce moment, je me suis toujours douté que vous n'êtes pas étranger à ce qui est arrivé ensuite, cette nuit là, à l'abbaye.

—Et tu as communiqué ce soupçon à Tourterasse!

—Oh! je m'en suis bien gardé! Ne viens-je pas de vous dire que j'étais, au fond de l'âme, l'admirateur et l'ami du capitaine l'Ermite et de sa troupe? Aussi ai-je éprouvé beaucoup de joie, dans la nuit dont je parle, lorsque j'appris que l'insaisissable capitaine avait, non-seulement sauvé la jeune fille, mais encore attaché Tourterasse et Cavassion habilement aux pieds du lit de cette jeune fille! Ils sont si vantards, que toutes les fois qu'il leur arrive de ces aventures-là, je m'en réjouis vraiment du bon cœur, et, quand je suis seul, j'en ris jusqu'aux larmes!

—Eh bien! écoute, dit Tavar, nous te laisserons la vie, mais à une condition: c'est que tu seras des nôtres.

—Qui? moi! je serais des vôtres? s'écria Savarin comme ravi en extase et joignant les mains en signe de respectueuse reconnaissance. Ah! me serais-je jamais cru appelé à un tel honneur? Songez donc que, tout le jour, je n'ai l'imagination pleine que des hauts faits de l'Ermite; que, la nuit, j'en rêve! et qu'enfin j'ai honte de servir des Tourterasse et des Cavassion, toujours joués, toujours battus!

—Allons! relève-toi, reprit Tavar.... J'ai maintenant à faire mes conventions avec toi.

(*A continuer.*)

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 28 janvier 1869.

Le marché monétaire n'a pas changé. Le taux de l'intérêt, dans les rues, est de 9 pour cent par an à 1 pour cent par mois les billets de premier ordre et 1 à 1 1/2 ceux de second ordre; 1 pour cent par mois le papier de commerce No 1, sans garanties collatérales, et 1 1/2 à 2 le bon et le No 2. Les billets hypothécaires sont cotés à 9 à 12 par an le No 1 et 12 à 15 le No. 2. Les banques escomptent la plupart des bons billets de commerce que leur offrent leurs clients et prêtent volontiers, à courte échéance, sur de bonnes garanties.

L'or a ouvert à 137 à 137 1/4 contre 136 3/8 à New-York et a fermé à 137 1/8 à 137 1/4. Les opérations embrassent $1000, $1500, $12,000, $15,000 et $25,000 à 137, $1500, $2000, $4000 et $15,000 à 137 1/8, $30,000 à 137 à 137 1/8, $2600 et $1000 à 137 1/8. Il ne s'est rien fait dans l'argent. Les demi piastres américaines sont cotées à 132 1/2 à 132 3/4 et les piastres mexicaines à 139 3/4 à 140 1/4.

La demande de change étranger n'a pas été fort animée. Les cours ont haussé à la clôture, par la suite de la rareté des offres et de la hausse de l'or dans Wall Street. Les ventes de sterling comprennent 4000 livres et 9000 livres connaissement No 1 à 148 1/2, 5000 livres à 148 5/8, 3000 livres clear à 148 3/4 et 2000 livres de banquiers à 149 1/4.—Dans le change sur France, une transaction (la seule annoncée) de 100,000 francs, en change de commerce, a eu lieu à —. Le sterling peut être coté à 148 1/2 à 148 3/4 et 149 le connaissement No 1 et clear et 149 1/2 à 149 3/4 le change de banque; le change sur France à 3.81 1/4 à 3.78 3/4 le premier et — à 3.76 1/4 le second.

Le change américain n'a guère varié. Les banques ont tiré sur New-York à 1/8 d'escompte. Les ventes de change de commerce sont: $10 000, $30,000 et $45,000, sur New-York, à vue, à 3/8 d'escompte; $12,000 à 1/2, $30,000 à trente jours de vue, à 1 1/2; $5000 à 1 3/4 et $10,000, à soixante jours de vue, à 2 3/8.

200 actions du chemin de fer des Opelousas se sont vendues à $3 75, 200 et 200 à $4; 275 de la banque de l'Union à $39 50 et 10 de la compagnie du chemin de fer de la ville à 168 50.

$1650 en obligations 8 pour cent de la ville ont changé de mains à 95, et $24,000 en bonds 8 pour cent de levées de l'Etat à 87.

$30,000 en mandats de l'Etat se sont vendues à 88 1/4, $7500 à 87, $15,000 (en lots) à 88 à 89, et $1800 (petits) à 90.

Les billets de la ville ont encore été en demande et il s'y est déclaré une nouvelle hausse. On a vendu $10,000 à 26 pour cent d'escompte, $25,000 à 26 1/4, $75,000 à 26 3/8, $1000 à 26 1/2 et $3000 à 27.

On a vendu, hier soir au board des courtiers, $6000 et $3000 en obligations 10 pour cent de la ville à 94 7/8, $1000, $1000, $2000 et $1000 en billets de la ville à 27 1/4 d'escompte.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Jeudi soir, 28 Janvier 1869.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 2900 balles, prises à des prix irréguliers, plus faciles, et qui montrent une baisse en moyenne de 1/4 c. Nous cotons actuellement l'ordinary 24 à 24 1/2 c le good ordinary 25 1/4 à 25 3/4, low middling 26 1/4 à — et middling à 27 à 27 1/4 cts.

Dans les cotes qui précèdent 26 1/4 c figurent comme prix du low middling, mais il est sous entendu que ce chiffre ne porte pas sur le strict low middling, grade pour lequel on a offert 25 3/4 cts. Nous avons aussi entendu parler de ventes de low middling au bas prix de 26 3/8 c. Une partie considérable des affaires s'est opérée à 27 c pour le Liverpool middling. La demande a été hautes et ceux des facteurs qui avaient besoin de vendre ont été forcés de se soumettre à la baisse notée plus haut.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept 1868, balles	2879	
Arrivé depuis notre dern. rap....	3644	
" précédemment	561456	
		564935
		567279
Expédié aujourd'hui	1019	
" précédemment	430356	431375
Stock en mains		135904

SUCRE ET MELASSE—Les recettes ce matin ont compris 1247 boucauts de sucre et 1863 barils et 31 demi barils de mélasse. La demande a été active et aujourd'hui et a porté sur les meilleures qualités de sucre et de mélasse, et tous les renforts reçus ont été vendus à des prix antérieurs. [illegible] inférieur 8 1/4 à 9 1/4 c, commun, 10 1/4 à 10 1/2, fair 11 à 11 3/4 c, fully fair 12 1/4 à 12 1/2, prime 12 3/4 à 13 c, choix 13 1/4 à 13 1/2 c, jaune clarifié 14 à 14 1/4, blanc 15 1/4 à 15 3/4 c la livre, mélasse inférieure — à $7, commun 60 à 64, fair 65 à 66, prime 67 à 68, strictement prime 69 à 70 c. Il n'y a pas de mélasse de choix sur le marché.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Les steam. Grosbeck, de Cincinnati, et Thomson Dean, de St Louis, sont arrivés ici depuis notre dernière revue.

FARINE—Le marché est calme aujourd'hui et les prix sans force. Les principales ventes aujourd'hui se sont bornées à 1400 barils, dont 25 de fine à $6,50 de double extra à $7 25, 160 d'extra de choix à $10 et 100 à $11 25, 160 de superfine à $6 75, 100 de à $6 75, 50 de à $6 87 1/2, 160 de farine pour ce qu'elle vaut, à $7, 50 et 150 de double extra à $7 25, 200 de double extra à $7 25, 300 de triple extra à $7 50 et 84 de superfine à des conditions privées.

MAIS—Les acheteurs pour l'exportation se sont tenus en main au débarcadère, mais les envois arrivés n'ayant pas été débarqués les opérations dans l'article ont été restreintes. 150 sacs de blanc se sont vendus et 75 c le boisseau. Bien que la pluie soit venue en peu plus tard interrompre les opérations, toujours est-il qu'il s'est fait des ventes qui ont embrassé 2350 sacs de l'article, dont 650 et 1300 de blanc et de jaune à 80 c le boisseau.

AVOINE—Le marché n'a éprouvé aucun changement—300 sacs vendus à 76 c le boisseau.

SON—250 sacs de son vendus à $1 25 les cent livres.

FOIN—Hier 250 balles de foin se sont vendues à $23 le tonneau de beau de la rivière Ohio. Aujourd'hui 100 balles ont changé de mains à $22. Le prime est rare et il n'y a pas de foin de choix sur le marché. Ces qualités sont en demande, mais le beau et l'ordinaire sont calmes.

PORC—La demande pour la spéculation est active et les prix ont une tendance à la hausse. Hier,—mais on ne l'avait pas rapporté—160 barils de mess vendus à $32 25 le baril. Aujourd'hui il s'est vendu 955 barils de mess, comprenant 25, 50, 125, 250 et 250 barils à $32 50 le baril et 250 en trois lots égaux à $32 75. Subséquemment des offres de $32 75 ont été repoussées et $33 demandé. Le mess se vend en détail $33 le baril. Un lot de 40 barils de mess s'est vendu à $31 le baril.

VIANDES SALÉES A SEC—Les épaules se vendent au prix haussé de 14 1/2 c la livre.

SAINDOUX—En demande pour la spéculation et les prix de l'article sont plus élevés. Le saindoux en tierçons est tenu actuellement à 21 c et en barils 20 c la livre.

BACON—Les épaules sont cotées à 15 3/4 cts. 19 cts la livre. Il ne se fait que peu et point ferme. 5 barriques de côtes [illegible] vendues à 19 c la livre.

[illegible] de Liverpool est calme et nous [illegible] $2 25 [illegible]

FRANX—Le marché est actif à des prix pleins —Nous cotons les [illegible] 21 à 22 c, de celles du bayou 19 à 20 c, de prime [illegible] 18 c, [illegible] la ville 9 1/4 à 13 1/4 c la livre.

FROMAGE—Le marché n'a pas changé. Le Fromage de l'Ouest est coté à 19 à 20 c pour le Western Reserve et factory 22 pour le factory à la mode, 12 à 15 c pour l'inférieur. Fromage du Nord 21 à 22 c pour le comm. English dairy 22 à 23 c, skim 16 à 15 c la livre.

DRECHE ET HOUBLON—L'approvisionnement de drèche est fort et la demande peu active. La Canada prime à choix de l'Ouest $2 50 [illegible] 75 et celle du Canada $1 75 à 2 95 le boisseau. Le houblon est [illegible] en faveur. Le nouveau est coté 45 à 50 à 65 cts la livre.

RIZ—Les recettes de riz de la Louisiane sont [illegible] et il n'y a de cette qualité dans le marché. [illegible] ici le riz de choix 9 1/4 à 9 3/4 c, prime 8 3/4 à 9 1/4 c, ordinaire 7 à 8 1/4 c, inférieur 4 à 7 la livre. Un lot de 25 tierçons de riz de la Caroline s'est vendu à 10 c la livre.

BREAKFAST BACON—Se vend à 17 1/4 à 18 cts la livre.

BEURRE—Le beurre, tant du Nord que de l'Ouest est plus abondant et la demande en est limitée. Nous cotons le beurre de l'Ouest 30 à 40 c la livre de la qualité du choix, 30 à 35 pour l'inférieur, 37 1/2 à 38 c pour le choix en rouleaux, 34 à 36 c pour l'inférieur do, beurre du Nord 43 à 50 c pour le Goshen de choix et 40 à 45 c pour le commun à bon.

WHISKY—Le rectifié de l'Ouest se vend par placement à $1 05 à $1 10 le gallon, et est coté à 95 à $1 05 en gros. Whisky du Sud 90 c à $1, do High wines 90 c à $1 le gallon, Bourbon $1 75 à $4 pour le pur et $1 25 à $1 45 [illegible]

FARINE DE MAIS—Le marché est stable à $3 50 à $3 75 le baril.

FRET—Il ne s'est opéré aucune amélioration dans les offres de coton pour les ports étrangers mais nous avons pour Liverpool sont au peu plus fermes. Dans le cabotage les prix sont un peu plus faciles, bien qu'ils n'aient pas baissé d'une manière cotable à cause de la décroissance du mouvement de coton disposé à l'exportation. Nous cotons en ce moment, savoir: Coton sur vapeurs pour Liverpool 11-16 à 3/4 d pour Hambourg 1 d, pour New York 3/4 c, Boston 1 3/8 c, le Havre, Philadelphie 7/8 c, le tabac, pour New York et Boston, la farine pour New York et Boston à $1 le baril, porc et bœuf pour New York $1 75 le baril et $3 50 le tierçon, mélasse pour New York $1 75 le baril et $2 50 le tierçon, mélasse pour New York, $2 75 à $3 le bl mais pour Boston 22 c le boisseau. Sur voiliers les taux demandés en ce moment sont comme suit: Coton pour Liverpool 1/2 d la livre, pour le Havre 1 3/8 c, pour Brême 1 1/8 c, pour New York 1 c la livre, porc et bœuf pour les ports du Nord $1 50 le baril, mais pour les ports du Nord 15 c le boisseau, mais pour Liverpool 11 d, gâteaux de graines de lin pour Liverpool 22 6 d à 35 s le tonneau.

MOUVEMENT DU PORT.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi matin, 29 janvier 1869.

Le temps, hier, a été beau une partie de la matinée. Dès midi, les nuages se sont amoncelés, et nous avons eu vers 3 heures une pluie fine, avec une atmosphère tiède qui fait présager une série de jours humides.

Les consignations en coton n'ont pas été aussi fortes qu'avant-hier, il est vrai, mais les denrées de l'Ouest ont compensé ce déficit, et tous les jours le mouvement sur les quais augmente. Les exportations ne correspondent pas aux consignations, cependant elles ont été passables.

ARRIVÉES—Le Thompson Dean avec 2943 tonneaux de fret de denrées de l'Ouest; John H Groesbeck, de Cincinnati, avec une forte cargaison de denrées de l'Ouest, y compris 47 balles de coton; le Legal Tender, de Louisville, avait aussi une forte cargaison de denrées de l'Ouest; Frank Pargoud, d'Argyle, avec 1272 balles de coton, 2937 sacs de graines de coton; le Nina Simmes, avec 184 boucauts de sucre, 252 barils de mélasse et 172 balles de coton; le Rose Franks du Bayou Lafourche, avec 214 boucauts de sucre et 357 barils de mélasse; le J. M. Sharp, du même port, avec 238 boucauts de sucre et 292 barils de mélasse; le Thos. Powell, de Donaldsonville, avec 59 boucauts de sucre et 90 barils de mélasse, et l'Ida, du bas de la ville avec 214 boucauts de sucre et 357 barils de mélasse.

PARTIS: Le Lady Gay, pour St-Louis, Selma, Annie Wagley, pour les Opelousas, New Era et Rose Franks, pour le Bayou Lafourche.

Le Seuve baissait à St-Louis avant-hier. L'Ohio baissait aussi avec 7 pieds d'eau dans le chenal. Le temps était clair et agréable.

Par les derniers rapports que nous avons reçus, les rivières Arkansas et Blanche baissaient également.

Les rivières Rouge et Ouachita montent graduellement.

Le magnifique bateau NINNA SIMMES partira ce matin, à 10 heures précises. Il quittera notre port, à l'avenir, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, pour le Bayou Sara et les points intermédiaires. Le capitaine W. B. Greathouse, et le commis, A. J. Reed, aidé de MM. H. Hendry et E. Fortin, sont toujours les excellents officiers que le commerce et les voyageurs ont pu apprécier.

Le FRANK PARGOUD, ce palais flottant, est au quai recevant du fret pour Argyle et les points intermédiaires. Il part ce soir à 5 heures précises. Un seul coup d'œil jeté par ce bateau suffira pour déterminer à le prendre quiconque recherche des commodités en voyage. Quant aux expéditeurs, le capitaine John M. White et son commis, M. Geo. A. Williams sont comme toujours, dignes de la confiance publique.

Le DAN ABLE, sous le commandement du capitaine Emile F. Grene, partira pour Baton Rouge ce matin, à 9 heures précises. Le capitaine Grene et son commis, M. J. G. Lowry, sont des vétérans dans le service de la côte. On peut donc leur confier du fret en toute sûreté, et les personnes qui ont une course à faire vers Bayou Sara n'auront pas à regretter de la faire sur le Dan Able.

L'IDA, sous le commandement du capitaine Bassett, assisté de notre ami Oliver Cantos, a pris la place de A. G. Brown; il part aujourd'hui, à midi précis, pour le bas de la Côte. Il n'est pas nécessaire de faire l'éloge de ses officiers, car ils sont fort connus par les expéditeurs et les voyageurs. Quant au bateau, il est en parfait état.

THEATRES, BALS, etc.

Théâtre de l'Opéra.

VENDREDI, 29 JANVIER 1869.

Représentation Extraordinaire [illegible] de MAROT.

BARBE BLEUE,

Opéra Bouffe en 4 actes, musique d'Offenbach.

Mlle BOURGEOIS remplira le rôle de BOULOTTE.

Les portes s'ouvriront à 6 heures et le spectacle commencera à 7 heures.

[illegible] ouvert tous les jours, de 9 A. M. à 4 P. M.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue St Charles, près Commercial Place.

SPECTACLE TOUS LES SOIRS.

Et le SAMEDI, à midi.

Moitié prix pour les matinées.

Théâtre St-Charles.

Vendredi, 29 Janvier 1869.

BÉNÉFICE DE

Lotta Lotta Lotta

Dans LITTLE NELL et THE MARCHIONESS,

de "Old Curiosity Shop" de Charles Dickens—arrangé pour la scène par John Brougham.

BEN DE BAR

Fait sa première apparition pour jouer le rôle de DICK SWIVELLER.

Soirée gratuite offerte à la POIRE.

Les Ménestrels, à la tête desquels se trouvent BOBMANT, M. SETTER et MARTHA PRAUE [illegible]

Attendez-vous au BAL DU MARDI GRAS le [illegible] février. Le comité d'arrangement se publiera bientôt. Le salon et le restaurant sont à louer.

Musée du Crescent City,

Nos 40 et 42 de la Rue Saint-Charles
(En face de l'Hôtel St-Charles.)

LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES.

Merveilles humaines.

Le merveilleux Homme Amphibie, la Femme Barbue, la Belle Circassienne, la Reine Lilliputienne, le Vivant Squelette, l'Artiste en Verre de Bohême.

Une grande Ménagerie.

Une volière contenant des Oiseaux rares, des cages de Serpents des tribus de Singes, des Curiosités de toutes les parties du Globe.

Trois Machines à Glace, à vapeur.

Et un nombre infini de Reliques curieuses et intéressantes de l'ère anti-diluvienne.

Les portes s'ouvrent de 8 heures du matin à 10 heures du soir.

Prix d'entrée, 50 cents, enfants, 25 cents.

SALLE D'ORLEANS,

rue d'Orléans, entre les rues Bourbon et Royale.

UN grand bal paré et masqué aura lieu, dans la salle du bal d'Orléans, SAMEDI SOIR, 30 janvier 1869. Un magnifique corps de musiciens est engagé. Prix d'entrée: Pour les messieurs, $ 1; pour les dames, gratis.

M. PERCIVAL, Propriétaire.

LA SOCIETE

Continental de Bienfaisance

DONNERA SON

BAL PARE ET MASQUE ANNUEL,

Le 20 Février, 1869,

DANS LA SALLE DES ODD-FELLOWS.

— DIRECTEURS —

George Clark, J G Fleming, S H Dennis, Jas McCloskey, John Pasley, C W Gould, Samuel Risk, T G Mackey, A W Bosworth, John Clark, J H Sherman, H B Sweeney, Daniel Edwards, J E McClure, L Pendergrast, J W Brigham, David Coleor, A Fadie, [illegible], [illegible], James D Tisdale, M J Whitney, Wm Trabrick, RM Montgomery, A B Sagar, Thomas Freeland, S M Todd, John B Leefe, Thos Murray, H H Stanley, George Farves, J O Nixon, Geo W Hynson, Geo W Rees, C A Laboran, M Sidwell, R H Proctor, J S Mcintyre, Beni Hynson, M H Waters, John Livingston, A De Bois, Wm Pierce, Joseph Smith, J M Gillies, Wm Gilleen, Mat Lytle, Geo Koewer, James Davis, C A Hynes, Wm Henry, D Pittenfillon, A W Merriam, E Bossey, John Pomeroy, Chas E Hall, T F Hedden, J L Gubernator, John J Daniels, H E Bird, R Sidwell, J Kittredge, J Shaw, T Ashew, Thos Hammon, T W Bennek, T S Reedy, J O De Castro, A Mitchell, John Porven, P H Gallet, [illegible], Lewis Walden, Walter Perry, G H Phillips, J H Collins, W F Hedden, M Corvis.

On peut avoir des billets d'invitation de danse en s'adressant aux membres du comité, au No 26 de la rue Bienville, chez John G Fleming [illegible] No 144 de la rue Poydras.

Un Grand Bal Maçonnique Paré

Sera donné par

L'ALPHA HOME LODGE, 72, F. ET A. M.

— DANS LA —

SALLE MAÇONNIQUE,

Le Jeudi Soir, 4 Février 1869.

DIRECTEURS.

M. W., R S Sower, G. M.; M. W., Saml M Todd, P. G. M.; R. W., Jas A Stevenson, P. J. G. W.; [illegible]

Les invitations de danses seront données sur demandes adressées au Comité, au bureau du Grand Secrétaire, à la salle maçonnique.

LE VERMIFUGE

DU DR. C. McLANE,

Devrait se trouver dans toutes les maisons. Bien des veuves que vos enfants deviennent maigres et pâles, donnez-leur quelques doses du

VERMIFUGE DE McLANE

QUI CHASSE LES VERS,

et fortifie le système. C'est un composé végétal qui ne peut faire aucun mal, il ne faut pas craindre de l'administrer à un petit enfant.

N'ACHETEZ QUE LE

VERMIFUGE du Dr. C. McLANE,

PRÉPARÉ PAR FLEMING BROTHERS.

Vous pouvez l'avoir dans toutes les pharmacies et dans tous les magasins de campagne des Etats-Unis.

A LA REINE DES MASQUERADES

Costumes, Masques et Dominos.

[illegible]

MADAME ALABAU,

91.....RUE CONTI.....91

Entre Bourbon et Dauphine.

SUCCESSEUR DE MADAME LEMAN

Etablie à la Nouvelle-Orléans depuis plus de 25 ans.

Mme ALABAU offre à sa clientèle et au public en général, des Costumes et Dominos du meilleur choix, brodés, en lamé or et argent, pour messieurs et dames, le tout très riche et arrivant de Paris.

Prix très réduits.

Prenez tous vos costumes chez Mme Alabau, et ne vous trompez pas de magasin.

Il y a un salon privé pour les dames.

3 déc—en 19 mars

COSTUMES, DOMINOS, &C. POUR BALS ET SOIREES

Mme GROUX,

93.....CONTI.....93

COSTUMIERE DE L'OPÉRA.

Etablie à la Nlle-Orléans depuis 17 ans, 93, rue Conti.

Grand assortiment de COSTUMES, MASQUES ET DOMINOS récemment importés de Paris, confectionnés avec les plus riches étoffes et les plus grands soins.

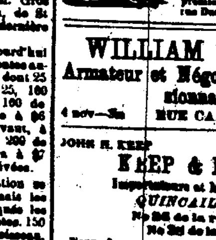

PRIX MODÉRÉS.

MME GROUX,
93, rue de Conti.

[illegible] magasin [illegible] rue Dauphine. [illegible]

WILLIAM CREEVY,

Armateur et Négociant Commissionnaire.

4 nov—3m RUE CARONDELET, No 29

JOHN H. KEEP. JAS. S. HOGAN

KEEP & HOGAN,

Importateurs et Marchands de QUINCAILLERIE.

No 86 de la rue Nouvelle-Levée, No 25 de la rue Tchoupitoulas.

A. THOMSON & CO.,

RAFFINERIES DE SUCRES, SIROPS, MELASSES — ET — Importateurs et marchands de sucres et mélasses de la Louisiane et de l'étranger,

Rue Tchoupitoulas, No 48.

1er sept—1an

Bon Marché!

McINTYRE & APPLEGATE,

Plombiers et marchands de Fourneaux de cuisine et Bouilloires, [illegible] Pompes, [illegible], No. 160 rue Poydras, Nouvelle-Orléans.

Agents des Fourneaux de cuisine, [illegible] de Cornell, Shaw & Willard. Ils se chargent de poser, allonger et réparer les hydrants. Ils se chargent également des réparations.

FONDERIE DE LEEDS

(ÉTABLIE EN 1825.)

Sur côté des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous [illegible] MACHINES A VAPEUR, des Moulins, des Moulins [illegible] à bois et autres Machines [illegible]

LEEDS & Co.

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St-CHARLES, No 29,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal.

D. M. STELLA, Propriétaire.

VERMIFUGE

DE

B. A. FAHNESTOCK.

Le Vermifuge est un des remèdes les plus [illegible] accompagnés des symptômes [illegible]

Il faut que l'acheteur examine attentivement chaque bouteille. Le nom de FAHNESTOCK, [illegible] B. A. et qu'il entoure la bouteille et sur le papier.

F. F. BOUCHER, Agent
rue de Chartres, No 38, Nlle-Orléans

Grand Bal Annuel

De la Société Italienne de Bienfaisance.

TIR DE BERSAGLIO.

DANS LA SALLE ALLEMANDE,

Au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse

Au profit de la caisse destinée à l'Hôpital.

LE SAMEDI, 30 JANVIER 1869.

— DIRECTEURS —

[illegible]

Prix du billet.........$2.

GRAND BAL

MASQUE ET PARE, DE SOCIETE,

— ET —

CONCERT-PROMENADE.

A la Nouvelle Salle des Odd Fellows,

Le VENDREDI SOIR, 29 JANVIER 1869.

Sous la direction des messieurs ci-après désignés et qui étaient ci-devant directeurs des Bals de la Société des Jeunes Gens:

[illegible]

Programme du Concert-Promenade.

POUR LA PREMIÈRE FOIS EN CETTE VILLE, PAR LA TROUPE FANFARE AVEC INSTRUMENTS EN ARGENT.

CHAS. JAEGER.......Chef.

OUVERTURE DU BAL.

[illegible]

A. F. DUNBAR & Co,

— MARCHAND DE —

Laine, Peaux, Mousse et Pelleteries

98........Rue des Magasins........98

Nouvelle-Orléans.

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie

DE LA LOUISIANE.

[illegible]

W. S. SCOTT, Avocat.
W. C. NICHOLS, Médecin examinateur.
H. C. FOLGER, Agent.

Bureau: No 35 rue Carondelet (Maison Bozeman)

Profitable placement d'argent.

UN JARDINIER [illegible] la pratique [illegible] arpents de terre à Faubourg [illegible] DIX MILLE PIASTRES [illegible]

Banques, Cies. d'Assurances, etc.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 28 janvier 1869.

A une élection qui a eu lieu le 18 du courant, les suivants dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année:

[illegible] BELL, H. MILLAUDON, [illegible] MOULTON, [illegible], PROMETER, BORE, FRERICHS, GOUCHEAUX.

Et à une réunion qui a eu lieu aujourd'hui, M. Senf a été réélu Président à l'unanimité.

Jours d'offre à l'escompte—les Lundis et Jeudis; [illegible], les Mercredis et Vendredis.

La Banque est ouverte jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

GEO. A. FRERET, Caissier.

Banque Louisiana National.

Nouvelle-Orléans, 26 janvier 1869.

AUJOURD'HUI, à une assemblée régulière des Directeurs, M. A. LURIA a été élu membre de la Banque.

HENRY HULL, Jr., Vice-Président.

Bureau du Trésorier.

Hôtel de Ville—Nlle-Orléans, 23 janvier 1869.

AVIS IMPORTANT.

L'ATTENTION des personnes qui [illegible]

W. S. MOUNT, trésorier.

Compagnie du Chemin de Fer des rues Canal et Claiborne.

LE Lundi, 18 du courant, à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'an:

B. J. Hart, E. U. Seymour, R. M. Montgomery, C. Fabre, [illegible] McCloskey, William Loyd, Thomas Burt.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. E. J. Hart a été élu Président à l'unanimité.

J. G. CAMPBELL, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1869.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 20 janvier 1869.

UNE élection de neuf Directeurs de cette banque, [illegible] au local de la banque, No 27 de la rue de Conti, LUNDI, 1 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Par ordre,

L. BERNARD, Caissier.

AVIS

Aux contribuables du Deuxième District — Taxes d'Etat et Licences.

[illegible]

L. E. LEMARIE, Collecteur des taxes d'Etat du Deuxième District.

AVIS.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat. TROISIEME DISTRICT.

LE COLLECTEUR des Taxes d'Etat et des Licences [illegible]

O. C. BLANDIN, Collecteur des Taxes d'Etat, Troisième District.

"Louisiana Ice Manufacturing Company."

Nouvelle-Orléans, le 16 janvier 1869.

CONFORMÉMENT à la charte de cette compagnie, une élection, par les actionnaires, de neuf Directeurs, aura lieu au bureau de la Compagnie, No 162 de la Commune, MERCREDI, 3 février 1869, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

B. POURELLO, Secrétaire.

AVIS D'ELECTION.

Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.

Nlle-Orléans, 19 janvier 1869.

A UNE Assemblée des actionnaires de cette Compagnie, tenue à leur bureau le 19 courant, [illegible]

J. L. GUBERNATOR, G. E. ANDRÉE, F. LE VASSEUR, Commissaires d'élection.

Banque des Marchands et Tradesmen.

Nlle-Orléans, 20 janvier 1869.

LE 12 du courant, à l'Assemblée annuelle des actionnaires de cette Banque, par l'élection de Directeurs pour l'année, les messieurs dont les noms suivent ont été élus:

WALTER G. ROBINSON, ALEXANDER HARRIS, W. G. VINCENT, THOS. A. ADAMS, THOS. LANDGRIDGE, J. H. LUDWIGSEN, CHAS. LAFITTE, WESTON RICHARDS, J. W. STONE.

Et, à une réunion des Directeurs, M. WALTER G. ROBINSON a été élu Président à l'unanimité.

P. T. BOUGEROW, Caissier.

Sociétés.

AVIS.

J'AI vendu aujourd'hui mon intérêt dans la maison SHROPSHIRE & BATHONS [illegible]

F. BATHONS.

Les soussignés ont formé une société pour continuer les affaires [illegible]

W. A. SHROPSHIRE, W. E. SHROPSHIRE.

ALFRED ROMAN, Avocat. F. CHAS. CUVELLIER, Avocat-commissaire "Commissioner" de 23 Etats.

ROMAN & CUVELLIER,

Bureau No 134, rue Gravier—Nlle-Orléans.

Avis de Société.

LES soussignés ont ce jour formé une société [illegible] GABRIEL PASCAL, J. ISSLEY, [illegible] No 74 de la rue Poydras.

GABRIEL PASCAL, JOHN H. ISSLEY.

Nlle-Orléans, 1er janvier 1869.

Dissolution de Société.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour, sous la raison HOLZ, BLOCH & Co. est dissoute par consentement mutuel.

Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1869.

JOSEPH HOLZ, associé, continuera les affaires [illegible] No 21 de la rue de Chartres [illegible]

HOLZ & BERNHEIMER, No 21 de la rue de Chartres, et 82, Warren street, New-York.

AVIS.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour, sous la raison de MAUNSELL & SOGEL, est dissoute [illegible] WILLIAM BOGEL [illegible]

WILLIAM BOGEL,

(SUCCESSEUR DE MAUNSELL & BOGEL,)

Importateur de DROGUES, produits chimiques, parfumerie, articles de fantaisie, [illegible]

Au No. 48 de la rue des Magasins, en face de l'Hôtel St-James.

WILLIAM BOGEL, Successeur de Maunsell & Bogel.

Avis de Société.

MR. FRANK H. HOOKER devient mon associé à partir du 1er décembre 1868. Le nom de la maison sera J. A. LUM & CO.

J. A. LUM.

Le commerce de voitures se fera, dans les nouveaux magasins, No 162 rue Gravier, et No 13 rue Union, [illegible] VOITURES [illegible]

J. A. LUM, FRANK H. HOOKER.

Dissolution de Société.

LA Société qui a existé, jusqu'à ce jour, sous la raison PIKE, LAFEYRE & BROTHER, est dissoute [illegible]

W. S. PIKE, J. B. LAFEYRE, ALBERT BROTHER.

LES affaires de Pike, Lapeyre et Brother continueront sous le même nom [illegible] ALFRED SHEPPERD & PAUL BLANC [illegible]

W. S. PIKE, ALBERT BROTHER, ALFRED SHEPPERD, PAUL BLANC.

Avis aux créanciers de John Pemberton, décédé.

LES personnes qui ont des réclamations [illegible]

AMELIE PEMBERTON, Tutrice.

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE.

HENRY MANCELL,

76..........RUE DU CAMP..........76.

PORTRAITS de toutes dimensions, sur papier, toile, ivoire, porcelaine.

Epreuves Instantanées.

Reproductions de manuscrits, de tableaux, de plans, dessins, cartes géographiques, &c. Photo-lithographie, Photo-Sculpture, Photographie appliquée à l'industrie.

76..........RUE DU CAMP..........76.

DENTISTES.

J. S. KNAPP, D. D. S.,

DENTISTE.

Cabinet et résidence—No 15 de la rue Baronne, près Canal.

CONSERVEZ VOS DENTS.

Dr A. GAGARAVANA,

CHIRURGIEN DENTISTE

200.......RUE DU CANAL.......200

[illegible]

Dr. C. BLANCKE

415 et 425 Rue St-Charles

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire

ALUMINIUM! ALUMINIUM!

GRAND SUCCES!

LE Dr C. BLANCKE annonce [illegible] "Aluminium" [illegible]

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Baronne, [illegible]

Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

AGENCE SPECIALE D'EAUX-DE-VIE FRANÇAISES

PRIX DE L'ÉCOLE

Vor. MAGNAN & F. LABORDE,

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,

Importateurs de Vins, Cognac, Sardines, &c.

Nos. 23 & 25, RUE BIENVILLE—NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible] COGNAC, GAUTIER FRERES, [illegible], ALEX. SEIGNETTE, LA ROCHELLE, LARRONDE FRERES, COGNAC, [illegible].

— IMPORTATEURS —

Des célèbres GENIEVRES de "LA CLOCHE" [illegible]

Vins rouges et blancs en barriques et en caisses.

[illegible] CHATEAU PAPE CLEMENT [illegible]

Champagne.

[illegible] Vins Impérial et Royal Bouzy [illegible]

[illegible]

Banques, Cies. d'Assurances, etc.

Banque d'Amérique.

Nouvelle-Orléans, 27 juillet 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 34 et 36 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane" approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs de Billets mis en circulation par cette Banque, [illegible]

J. B. MORRIS, Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelle de la Nlle-Orléans,

AU COIN DES RUES CAMP ET CANAL.

Nlle-Orléans, 4 janvier 1869.

CONFORMÉMENT à la Charte de cette Compagnie [illegible]

Mr Henriette Arnoux, Veuve J Desnoyer, [illegible]

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assurance à été [illegible]

TH. DUBUSSON, Notaire Public.

Compagnie d'Assurance Mound City de la Vie.

(A ST-LOUIS, MISSOURI.)

AGENCE DE LOUISIANE—Au No 3 de la Galerie Story—Au premier.

Officiers de la succursale de la Louisiane:

Gouv. C. H. MOUTON, Président.
Jas. E. T. MERRICK, Vice-Président.
B. B. SIMMES, Secrétaire et Agent.

Médecins examinateurs:

W. G. AUSTIN, D. M., JOSEPH H. FOLWELL, D.M.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans:

Gouv. C. H. MOUTON, Juge E T MERRICK, MM J. H. HATCH, J. CHINA, JAMES JACKSON, J. S. MORSE et B. B. SIMMES.

Cette Compagnie émet toute espèce de police d'assurance sur la vie.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 26 décembre 1868.

UNE ELECTION de sept Directeurs de cette Banque [illegible] LUNDI [illegible]

J. L. DELERY, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle Orléans, 26 décembre 1868.

UNE ELECTION de sept Directeurs de cette Banque [illegible]

J. L. DELERY, Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1869.

AUJOURD'HUI à une réunion des Directeurs, [illegible] dividende semi-annuel [illegible]

GEO. A. FRERET, Caissier.

Banque des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1869.

LUNDI, 11 du courant, à une élection pour les Directeurs, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs de cette institution pour l'année:

E. H. REYNES, JOHN WILLIAMS, ALFRED KEARNEY, GEORGE O. GARNER, CHARLES E. STAYBACK.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. E. H. REYNES a été réélu Président à l'unanimité.

TH. J. DAY.

BANQUE DES ARTISANS

(Mechanics' and Traders'.)

Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1869.

A une assemblée régulière de la Direction [illegible] LUNDI, 18 janvier 1869.

P. T. BOUGEROW, Caissier provisoire.

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 6 janvier 1869.

LE 5 du mois dernier, à une élection par les actionnaires [illegible]

Geo. Jonas, J. M. Stauffer, J. W. Behrens, E. C. Morris, J. H. Allen, [illegible]

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, [illegible] a été élu Président à l'unanimité.

CH. JUMONVILLE.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1868.

A une assemblée des Directeurs de cette Banque, [illegible] dividende [illegible] LUNDI [illegible]

R. AUGUSTIN, Caissier.

Banque du Canal de la Nlle-Orléans

Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été déclaré un dividende de [illegible] LUNDI [illegible]

CH. JUMONVILLE, Caissier.

Compagnie d'Assurances Mutuelles de Pelleu, de la Nlle-Orléans,

Bureau, No 36 rue du Camp.

CETTE COMPAGNIE continue à couvrir contre les risques d'incendie, de mer et de rivière aux taux les plus favorables.

CHS. ROMAN, Président.
H. A. TARANTON, Secrétaire.

Directeurs:

CHS ROMAN, D FATJO, [illegible], A PETERSON, W A SHROPSHIRE, GABRIEL PASCAL, THS BAILLY-BLANCHARD, ARTHUR FORSTALL, SAM M TODD, [illegible], S N MOODY.

Compagnie ATLAS d'Assurance Mutuelle de la Vie,

A St. LOUIS, Mo.

Agence dans l'Etat de la Louisiane, au coin des rues Camp et Commune, Nlle-Orléans.

JOHN R. PURVIS, Agent général.
[illegible] BEAUMONT Jr., Secrétaire.
[illegible] BYRD, Agent.

Médecins Examinateurs: Les Docteurs [illegible] Pin et Jos T. Scott.

La Compagnie Atlas d'Assurances mutuelles de la Vie [illegible]

Association Co-opérative des Cultivateurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1868.

L'ÉLECTION annuelle de trois Directeurs de cette Institution pour l'année, aura lieu au local de la [illegible] LUNDI [illegible] février prochain, de 10 heures à 2 heures de l'après-midi.

R. L. PREIRE, Caissier.

Percepteur des Taxes d'Etat

de la ville de la Nlle-Orléans—Suite No. 31 du Bureau—1er District—Davidson's Court.

LES personnes encourent une profession ou un métier quelconque, sont prévenues de venir prendre leurs licences de 1869, lesquelles sont dues.

E. C. MARAN, Percepteur du Premier District.

A vendre à bon marché,

QUATRE magnifiques COLONNES EN FER pour vérandas. S'adresser à FRANCIS FERNANDEZ, Encanteur, No 28 Passage de la Bourse.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Boutons, Taches, &c. [illegible] Pharmacien de l'Université de Paris, Rue Conti et Bourgogne.

MADAME WAELT,

FEMME-MEDECIN,

[illegible] rue Canal [illegible]

GUÉRIT des maladies chroniques, telles que les Rhumatismes, la Névralgie, etc. Des certificats de ses [illegible]

E. HEATH,

MARCHAND D'ARTICLES DE TAPISSERIE, TAPISSERIES,

— ET —

ETOFFES A RIDEAUX.

STORES, CORNICHES, etc.

A la Selle Anglaise:

GIEFERS & GUMPERT,

86.......RUE ST-CHARLES.......86.

FABRICANTS de Selles de Chasse, de Course, de Cavalerie et de Dames, Importateurs d'articles de sellerie anglais et français, tous de qualité supérieure.

Prix modérés.

INSTITUTIONS

A. CORDIER

SOLLICITE la bienveillant patronage de ses amis et du public pour l'INSTITUTION DE JEUNES GENS qu'il vient d'ouvrir au No 204 de la rue Dumaine, trois portes de Claiborne.

Cours élémentaires et supérieurs en anglais et en français, langues mortes et étrangères, mathématiques et tenue des livres; opérations commerciales, dessin linéaire, etc.—Classes du soir.

Collège d'Etat de la Louisiane et Académie Militaire,

Près d'Alexandrie, Louisiane.

Fondé et soutenu par l'Etat de la Louisiane.

Pour renseignements, s'adresser à D. F. BOYD, Surintendant, à Alexandrie, Louisiane.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DEBON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

INSTITUTION DERON

INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS.

No. 202, Esplanade, coin Prieur.

Cours élémentaires et supérieurs, en anglais et en français.

Langues Etrangères, Dessin, peinture, musique, etc. Classes du soir (tenue des livres comprise) de 6 à 7 et 7 à 8.

Les reprises régulières des études ont lieu le 1er septembre.

INSTITUTION CARNATZ,

No. au coin des rues Prytania et Frontière.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868.

Cette institution est située dans un endroit salubre et entouré, [illegible]

Collége de Ch. Caron,

Angle des rues Orléans et Remparts.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Classes du jour pour garçons de 9 à 3 heures.

Classes du soir pour les grandes personnes de 6 à 9 h.

INSTRUCTION commerciale—Langues modernes, Connaissances utiles.

Classes du jour	de $3 à $5 par mois.
Classes du soir	de $3
Classes de dessin	de $4

MALBERT FABER, ex-surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public comme professeur des Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireront profiter de ses services, [illegible] bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres.

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENTS D'ASSURANCES.

97.........Carondelet.........97

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif ....$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif ....$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivière et de mer assurés.

VENTES JUDICIAIRES

DAME CROMELINE vs LEONARD LACHAUX, [illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,655—En vertu d'un jugement rendu le 9 de décembre 1868, [illegible] le VENDREDI [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants [illegible]

TROIS TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

JOHN O'NEIL vs MICHAEL ABRIL

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 314—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI vingt-neuf de janvier 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Trois-Ave, St-David, Quatrième et St Patrice et désigné par le numéro Douze (12), d'après un croquis de W. Thornton Thompson, [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ALFRED MARCHAND vs VAL. STUCERAN.

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans. No 105—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] le VENDREDI [illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

BAKER & THOMPSON vs ROBERT HOWES

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,356—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] LUNDI [illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

HENRY LARQUIÉ vs la Dame COLLETTE

CINQUIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans, No 128—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] LUNDI, huit février [illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La veuve Gustave Tourade vs. J. E. Darso.

SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No 165—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] MARDI [illegible]

QUATRE TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, [illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

L. F. GENERES, subrogé tuteur du mineur vs. la dame A. Tambourey et son époux.

QUATRIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 21 et [illegible] SAMEDI [illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SPENCER FIELD vs FREDERICK HERMANN

QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 2 [illegible] MARDI [illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

S. JAMISON allié de HORACE BLAKESLEY vs Mme HOWARD et JONATHAN REYNOLDS.

SIXIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 21,694—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] SAMEDI [illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVENDANO FRERES vs JOSE MARIA AMBURRA.

SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 752—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] SAMEDI, vingt de février 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Fulton, Lafayette et Girod [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

John T. Hamlin vs. Patrick Burns et Ann Cain, sa femme.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 212—(No 26,19) Troisième Cour de District—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] SAMEDI vingt février 1869, à midi, [illegible]

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu JOHN MORY, décédé.

COUR DU DEUXIEME DISTRICT Judiciaire, Paroisse de Jefferson. No 66—En vertu d'un ordre [illegible] SAMEDI vingt-sept de février 1869 [illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie des VOLUNTEER FIRE ENGINE Co. No1 vs AUGUSTE FOY

SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No 681—En vertu d'un writ de saisie et vente [illegible] SAMEDI [illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

GEO. W LYMAN vs C. W. WILSON.

SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 12—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] SAMEDI, vingt février 1869 [illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LAFITTE, DUFILHO & CO vs WM H. SHEPPARD et als.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 21,876—En vertu d'un writ de fieri facias contre William Hobson Sheppard, [illegible] MARDI, vingt-trois février 1869 [illegible]

Un terrain situé au faubourg Marigny dans le Troisième District de cette ville [illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises Sèches et Lingerie

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—Alex. Levy, encanteur—No. 34 de la rue de Chartres—VENDREDI, 29 janvier, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Toiles, [illegible] caisses [illegible]

2 caisses — [illegible]

Conditions au comptant.

PAR D. E. MORPHY

Meubles! Vaches! Cheval et Dray.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 30 janvier, à midi, au No 34 de la rue [illegible]

Meubles—comprenant des [illegible]

Egalement—8 vaches laitières.

1 beau cheval de trait et de selle.

1 dray et harnais.

Conditions—Comptant.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

— Aussi —

350 caisses chapeaux pour hommes et enfants.

— Aussi —

250 lots habillements et articles de toilette.

PAR GABRIEL LEAUMONT, encanteur.—Salle d'encan, 60, Chartres—VENDREDI, 29 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

[illegible] bottes, souliers, brodequins et chapeaux [illegible]

— Aussi —

250 lots vêtements et articles de toilette.

Conditions, comptant.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Vente de Propriétés améliorées et vacantes dans le 3me et 2me District et à Jefferson City.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 38 rue Bienville—SAMEDI 30 janvier, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune—

1o—Un certain lot de terre dans le Troisième District [illegible]

2o—Un certain lot de terre dans le 2me District, [illegible]

Termes et Conditions libérales et seront lues au moment de la vente.

P. S.—Pour plus de détails, voir les plans maintenant exposés à la Bourse St-Charles.

PAR LOUIS STERN & BROS,

Vente péremptoire de 1,000 caisses à bas, souliers et brodequins qui viennent d'être reçus par les derniers steamers, directement des manufactures, [illegible]

PAR LOUIS STERN & BROS M. Stern, encanteur—VENDREDI 29 janvier, à 10 heures du matin, dans leurs salles d'encan, No 33 rue des Magasins et 96 de la rue Gravier, il sera vendu sans limite ou réserve—

[illegible]

PAR JOHN C. BLOHM.

Vente spéciale de modes, Rubans de velours et Rubans de chapeaux, Fleurs artificielles, Chapeaux, Bonnets, Garnitures, Dentelles, Blondes, Voiles, Grenadines suisses, Baréges. Pour le compte des importateurs.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur—LUNDI, 1er février 1869, à 10 heures précises du matin, il sera vendu, sans aucune réserve quelconque, pour le compte des importateurs—

687 lots de modes, tels que

Rubans velours et rubans de chapeaux, fleurs artificielles, [illegible]

PAR G. DE FERIET.

Petits Canots. Jolly Boats.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau et salle d'encan, No 85 de la rue Bienville—SAMEDI, 30 janvier 1869, [illegible]

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau No 85 rue Bienville—SAMEDI, 30 janvier 1869, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu, à l'encan—

NEUF TERRAINS situés dans le Troisième District [illegible]

Agréable résidence, No 185 rue Morales, entre Union et Français.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau, No 85 [illegible]

Agréable Bâtisse en briques dans la rue Robertson, No 230.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau No 85 de la rue Bienville—SAMEDI, 30 janvier 1869, [illegible]

Stocks et Scrips.

Succession du Dr Thomas Peniston.

PAR G. DE FERIET.

JEUDI le 11 février 1869, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles [illegible]

PAR H. W. PALFREY.

Terrains améliorés, dans le Quatrième District et à RICKERVILLE ET A CARROLLTON.

SUCCESSION DE J. J. MICHEL.

No. 21044—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR H. W. PALFREY, encanteur—Bureau, No 38 de la rue Carondelet—SAMEDI, 30 janvier 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

1. DEUX TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, [illegible]

2. LA MOITIE INDIVISE DE L'ILET No 36 à Rickerville, [illegible]

3. UN ILET DE TERRE situé à Carrollton [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. [illegible]

PAR J. DEJAN JR.

Meubles, Pianos et Meubles de bureaux, à l'encan.

PAR J. DEJAN, Jr, encanteur—Bureau, No 183 de la rue Gravier—Il sera vendu, les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 11 heures du matin, dans sa nouvelle salle d'encan, No 183 de la rue Gravier, coin Carondelet—

[illegible]

Conditions—Comptant, ou billets du Trésor des Etats-Unis.

GRANDE VENTE

De Chevaux, Mulets, Buggies et Harnais à l'encan.

PAR J. DEJAN, Jr encanteur—Bureau et entrepôt, No 183 de la rue Gravier—

Il sera vendu, les JEUDIS et les SAMEDIS, à 11 heures précises, aux écuries de Dr. Jos. Elliott, au coin des rues Gravier et Baronne—

Chevaux appareillés, chevaux de trait et chevaux de selle,

Mulets d'habitations et de ville,

Buggies, wagons et harnais.

Conditions—Comptant, ou billets du Trésor des Etats-Unis.

N. B.—Entrée gratis.

MONTGOMERY BROS. & CO

Chevaux et Mulets.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies, harnais, &c à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS—R. M. Montgomery, encanteur.

Il sera vendu, SAMEDI, le 30 janvier, à 10 heures du matin, aux écuries de P. Liner, rue Gravier—

De beaux chevaux de selle et de harnais—par paires et seuls,

Beaux mulets d'habitations et de ville.

— EGALEMENT —

Jolis buggies couverts et découverts, harnais, selles, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., R. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 30 janvier, à 10 heures, à leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp

Un assortiment général de Meubles.

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, [illegible]

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à dossier bois et rotin.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGERS & CO

Bottes, Souliers, Brodequins et Chapeaux.

PAR E. ROGERS & Co, H Samory, encanteur. SAMEDI, 30 janvier, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan, No 28 et rue de la Vieille Levée—

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants.

— Aussi —

Une facture de chapeaux.

Conditions à la vente.

PAR S. GUINAULT

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 2 février 1869, il sera vendu à 10 heures du matin, [illegible] Théodule Camus, [illegible]

30 belles vaches laitières [illegible]

1 taureau,

1 charrette à lait

4 bancs de lit

Tous les bidons et ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $300 comptant, et au-dessus de cette somme à crédit [illegible]

P. S. Les acquéreurs seront tenus de se pourvoir [illegible]

Vente, pour effectuer un partage, d'une grande propriété de valeur, à très long crédit.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 30 janvier, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, entre les rues Commune et Gravier—

Un lot de terre formant encoignure [illegible]

Vente pour effectuer un partage.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 30 janvier 1869 à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles [illegible]

Vente pour cause de départ, de quatre jolies propriétés de campagne et de 615 terrains qui en dépendent.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 30 janvier 1869, à midi, à la Bourse d'Encan de la rue St-Charles [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Pour le compte de propriétaires absents.

GRANDE VENTE DE

Propriétés de choix et améliorées,

SITUÉES EN VILLE.

— Comprenant —

Entrepôts, Magasins et Maisons en briques.

PAR C. E. GIRARDEY & Co—Bureau, No 17 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 30 janvier 1869, à midi, il sera vendu à l'encan [illegible]

1o—LA GRANDE PROPRIÉTÉ connue sous le nom de "Propriété Oath [illegible]"

2o—TROIS TERRAINS [illegible]

3o—LE MAGASIN EN BRIQUE A TROIS ÉTAGES [illegible]

4o—LA GROCERIE EN GROS BIEN CONNUE [illegible]

5o—LA PROPRIÉTÉ CHARBONNET [illegible]

—Premier District—

6o—CET EMPLACEMENT DE CHOIX—au coin [illegible] Poydras [illegible]

7o—L'ENTREPOT EN FER situé dans les rues Nouvelle-Levée et Fulton [illegible]

8o—L'ENTREPOT [illegible]

TERMES ET CONDITIONS

[illegible]

Résidence en briques à deux étages, à l'encoignure des rues Rempart et Ursulines.

Succession de Mme Marie Antoinette Lugerot épouse de William Battier—No 31,979—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs, Bureau, No 17, Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 de février 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

Un lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, [illegible]